



Paris, le 23 Mars 2017

VILLAGE LA POSTE PARIS

Une CDSP de lancement du projet d'expérimentation d'un Village La Poste Paris s'est tenue ce vendredi 10 mars en présence des représentants des Directions concernées : la DSCC Paris (Pilote du projet), la DOT Colis IDF, la Direction du Réseau Paris Nord, la Direction du Réseau Paris Sud, la Direction Régionale de l'Immobilier IDF (DOI et Poste Immo), la Direction Technique Courrier, l'Espace Carrières Cadres Renaudes et le SGS (représentant l'ANCI et la DRG). Les Organisations syndicales présentes étaient : CGT, CFDT, FO, UNSA et CFTC.

La CGT a fait une déclaration (voir au verso).

La Poste a présenté son projet d'implanter en un même lieu des directions parisiennes. Un seul site nous est présenté celui du 143 Bd Romain Rolland, ancien siège de Cadbury (Groupe Kraft Food, maintenant Mondelez !). 4 étages sont destinés à La Poste les 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage (+ la mezzanine du 7ème et un espace au rez-de-chaussée. Les autres étages sont occupés par SEITA-Impérial Tobacco. Un Restaurant Inter-Entreprise existe au rez-de-chaussée.

Satisfecit total pour le choix du site, côté direction

Ce serait donc leur meilleur choix, fruit d'une négociation longue avec le cabinet JLL et terminée ... fin décembre 2016, selon Poste-Immo. Tout de suite, cela a été repris pour nous expliquer qu'il avait été nécessaire de faire valider cette opération à qui de droit. Bref, le personnel et ses représentants peuvent bien attendre. Il est remarquable de noter son implantation au sud et au-delà du périphérique, mal desservi en matière de transport (occasionnant marche et traversées de carrefours importants), alors que les activités sont plus importantes au nord. Enfin, on ne dispose d'aucun élément sur la performance énergétique ni la qualité de l'air, cela sera à la charge des CHSCT d'y veiller. Enfin, on assemble des Directions n'ayant pas le même périmètre territorial.

Une volonté d'aller vite, toujours côté direction

Alors qu'aucune étude d'impact n'est fournie, et pour cause il est nécessaire de réunir une instance de coordination des CHSCT concernés, La Poste prétend déjà que l'accord d'accompagnement établi pour le Village La Poste Siège serait appliqué pour ce projet. Cela au nom de l'équité ! au-delà du fait que la CGT n'ait pas signé cet accord, nous avons rappelé qu'il était indispensable de connaître la situation des personnels pour décider d'un accompagnement. Pour rappel, une des raisons nous ayant amené à ne pas signer, concerne l'article 2.6 sur l'indemnisation forfaitaire temps transport supplémentaire (Toute personne ayant un temps de trajet quotidien supérieur à 2 heures et qui est au moins rallongé de 10 minutes (aller ou retour) après le regroupement des sites pourra bénéficier d'une prime forfaitaire).

Quel devenir pour les sites actuels ?

Là où La Poste est locataire, il serait mis fin aux baux concernés. Pour le site des Renaudes, aucune précision n'est apportée, à part nous préciser la volonté de la Mairie de Paris de transformer des bureaux en logement, pour la CGT les locaux industriels doivent le rester et mis au service du développement du Service Public postal et surtout à l'amélioration des conditions de travail des postiers. Autre sujet de vigilance porte sur l'avenir du restaurant des Renaudes, surtout que l'on remarque la notable différence entre ceux gérés par une association (qualité et prix abordable) et les autres.

Des inquiétudes

Alors que le choix de son domicile personnel répond souvent à un juste équilibre (vie familiale, prix du logement et transport), que Paris est une ville chère, ces éléments ne sont pas pris en compte. Au gré de ses réorganisations, nombreux ont été ceux à subir déjà un déménagement « professionnel », sans comprendre la finalité exacte hormis celle de supprimer des emplois. Nous expliquons aujourd'hui que réunir en un même lieu les directions favorisera les échanges nécessaires et diminuera le temps passé dans le transport pour cela, mérite des précisions : qui cela concerne réellement et pour répondre à quelle stratégie ? Ce déménagement ne doit pas servir de prétexte à une nouvelle organisation, comme à l'Immobilier : rien ne justifie de rapatrier sur Paris les services de proximité basés à Nanterre et Créteil.

Nous ne sommes qu'au début, si vous souhaitez être informé régulièrement de ce projet et des autres villages en région, merci de nous contacter cgt.postaux@orange.fr



Déclaration CDSP 10 Mars Village La Poste Paris

Après le Siège, transformé en village, c'est au tour des Directions parisiennes de subir un déménagement pour être réunies en un même lieu.

C'est par une communication nationale qu'a été annoncé le lancement de l'expérimentation de Village La Poste en région. 6 Villes sont concernées : Paris, Strasbourg, Nantes, Lyon, Bordeaux et Marseille. Des CDSP se sont déjà tenues, pour Paris la réunion est ce 10 mars.

L'idée est de regrouper différentes branches sur un même lieu pour « stimuler les synergies, faciliter les coopérations, la connaissance entre métiers et permettre de nouvelles passerelles, tout en faisant « secondairement... des économies sur l'immobilier » !

Vous nous indiquez, dans le document, que 430 personnes sont concernées par ce projet. Les services concernés la DSCC Paris, la DOT Colis IDF, la DRV Colis située au Sextant, la Direction du Réseau Paris Nord, la Direction du Réseau Paris Sud, les personnels LBP situés à Catalogne, la Direction Régionale de l'Immobilier IDF (DOI et Poste Immo, cette dernière est une filiale), la Direction Technique Renaudes, l'Espace Carrières Cadres Renaudes, l'EMG IDF, l'ANCI et la DRG. Nous demandons un point précis pour chaque service, outre le nombre de Personnes Physiques, le nombre de Positions de Travail défini lors du dernier CT ayant statué sur leur organisation, le nombre d'agents éloignés du service (CLM, détachés ...).

Vous nous déclarez que le projet réalisé est à effectif constant et à cadre d'organisation constant, pas de modifications des régimes de travail. Cela nous conviendra, dès lors que vous nous aurez transmis une situation précise.

Voici deux points importants :

- Vous nous présentez votre projet une fois défini le site, n'offrant aucune alternative. Certes le choix d'implantation vous appartient, mais d'autres lieux ont dû être proposé, nous voulons en avoir connaissance ainsi que les choix d'arbitrage.
- Vous prétendez que « par équité de traitement, le VLP bénéficie des mesures d'accompagnement du projet de regroupement des sièges », avant tout, nous demandons une véritable étude d'impact en particulier sur les temps de trajet domicile-travail en intégrant les derniers changements d'affectation (volontaires ou non) effectués ces 5 dernières années, ainsi que sur l'équilibre vie professionnel – vie privée. Avec ces éléments, nous pourrions commencer à négocier des mesures d'accompagnement.

Changer le lieu de travail n'est pas un acte anodin, les négociations ne peuvent pas être bâclées.



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03

CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - site : www.cgt-postaux.fr - e.mail : cgt.postaux@orange.fr